

NOTE CONCERNANT LES ASTREINTES ASSAINISSEMENT

A compter du 1^{er} novembre 2016, pour tout problème d'assainissement et demande d'intervention sur le domaine public, vos services techniques et les usagers de votre commune peuvent contacter :

- Du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h et 14h et 17h30 (hors jours fériés et fermeture annuelle entre Noël et Nouvel an :
 - ➔ le service assainissement via le standard de la CCAL au 03.82.26.03.00 ou 03.03 :

- Du lundi au vendredi avant 8h30 et après 17h30, samedi dimanche, jour férié (hors pentecôte) et fermeture annuelle entre Noël et Nouvel an :
 - ➔ le service d'astreinte :
 - pour les communes de Laix, Fillières, Morfontaine :
 - de la Société Malézieux au 06.11.26.66.26

 - pour les communes d'Ugny et de Gorcy :
 - de la Société SAUR au 03.55.66.45.09

 - pour les autres communes *:
*Chénières, Cons-la-Grandville, Cosnes-les-Romain, Cutry, Haucourt-Moulaine, Herserange, Hussigny-Godbrange, Lexy, Longwy, Longlaville, Mexy, Mont-Saint-Martin, Réhon, Saulnes, Tiercelet, Villers-la-Montagne.
 - de la Société Véolia au 09.69.32.35.54

A noter que toutes les interventions sur la partie privée du branchement (entre l'habitation et la limite de la boîte de branchement) ainsi que celles de désobstruction répétées pour cause de lingette se verront facturées directement à l'utilisateur.

Si l'intervention ne présente pas de caractère urgent, il est conseillé de prendre contact avec un technicien du service assainissement aux heures d'ouverture évoquées ci-dessus.